

Frais pour activités de réception ou d'accueil

Paragraphe 21 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgateion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : avril à juin

Description de l'activité	Type d'activité ¹	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
Atelier "Les défis de l'émissaire et de l'aide-émissaire"	RM	2024-05-30	49	1 157,88 \$

Informations complémentaires :

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés pour le trimestre. Les frais peuvent s'échelonner sur plus d'un trimestre et sont diffusés lors de la comptabilisation.

¹ Type d'activité :
RFA: Réception et frais d'accueil
RM: Réunion ministérielle